



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2021**

En exercice :	19
Absents :	04
Présents :	15
Pouvoirs :	01
Votants :	16
Date de convocation :	29/10/2021
Date de publication :	08/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Arlette HUAN, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Henriette MOJRANO, Dominique POREE, Didier RAYNAL, Luc VERDURE, Thierry WURTZ

Absent excusé ayant donné pouvoir : Thomas BREBION ayant donné procuration à Jean-Luc MAILLOC

Absente excusée : Aurélie LE FLOCH

Absents non excusés : Dominique JOLIVEL, Luc VIGNERON

Secrétaire : Henriette MOJRANO

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 8 octobre 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 8 OCTOBRE 2021.

Renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours

Vu la délibération municipale du 26 juin 2017 demandant une dérogation pour bénéficier de l'organisation scolaire à 4 jours,

Vu le conseil d'école du 19 octobre 2021 souhaitant la continuité des 4 jours,

Considérant que cette dérogation arrive à échéance,

Considérant que la commune a la possibilité de renouveler cette demande pour une durée de 3 ans en respectant la procédure initialement définie,

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette organisation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE

- De se prononcer **POUR** le passage à la semaine de 4 jours

Approbation du Rapport Annuel 2020 du Délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bonnières (SIERB)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bonnières ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu la délibération n°2019/003 du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bonnières en date du 1^{er} mars 2019, portant sur l'autorisation de signature pour la convention de délégation par affermage du service public de l'eau potable à la société VEOLIA ;
Vu le rapport annuel 2020 du délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bonnières ;

Considérant qu'il est fait obligation à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bonnières de présenter à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice précédent, un rapport annuel relatif à l'affermage du service public de l'eau potable à la société VEOLIA ;

M. le Maire présente le rapport du délégué à l'assemblée.

Après avoir entendu M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

Approuve le rapport annuel 2020 du délégué du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bonnières sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France »,
Vu les dispositions de l'article L 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et plus précisément le 1^{er} bis du de l'article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2016148-006 en date du 27 mai 2016 portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye et de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2016346-0001 en date du 11 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » ;
Considérant la nécessité de nommer des représentant(e)s au sein de la commission ;

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France »

Il souligne que l'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts - & IV). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT, le CGI ne précisant pas le mode de scrutin.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

Dit que la commune de NOTRE-DAME-DE-LA-MER sera représentée par Monsieur CHEVALLIER Michel au sein de la CLECT de la CCPIF.

Questions diverses

Monsieur Le Maire prend la parole pour informer le conseil des projets en cours :

« Comme vous le savez, nous avons **3** grandes réalisations en cours, allant de la mise en œuvre des dossiers à leur finalisation. J'ai nommé 3 référents qui seront en charge d'être les interlocuteurs principaux, tant pour les intervenants extérieurs que pour répondre à toutes les questions posées par le conseil municipal.

Les comptes rendus des comités de travaux seront comme habituellement envoyés aux élus.

La voie douce est confiée à Jacques MARY ; la première des tâches est de finaliser l'acquisition des terrains par la mairie.

L'enfouissement du réseau chemin du moulin avec le SEY et quelques travaux de voirie avec à notre Triennal, sont confiés à **Thierry WURT**. Il sera aussi l'interlocuteur du syndicat de Perdreauville qui profite de notre enfouissement pour remplacer la distribution de l'eau au chemin du moulin.

La création du complexe cantine, salle de motricité et divers locaux techniques et associatifs à côté de la mairie et de la salle des fêtes est confiée à **Alban BODEVIN**, avec la mise en place d'un contrat rural.

Le projet de réfection, la rénovation ou la remise en état de l'église Saint Pierre dans l'agglomération de Port-Villez fait également partie de sa tâche.

Une autre référente, **Henriette MOJRANO**, a été nommée pour l'action sociale pour le projet de territoire en partenariat avec la CCPIF et la CAF. Des questionnaires individuels sont envoyés à tous nos habitants

Fabienne COUPLAN continue de répertorier avec Monsieur MAGAGNINI, qui a fait l'objet d'un article sur le courrier de Mantes, les points d'intérêt historiques de notre commune avec un objectif : parcours d'une « route de découverte ».

La CCPIF s'est engagée à entretenir 2 fois par an le chemin de halage entre Jeufosse et jusqu'au silo de Port-Villez.

Une mise en place de barrières est en cours avec l'accord des VNF.

Un bulletin d'information communal trimestriel sera distribué à nos habitants.

Pour les autres actions en cours (liste non exhaustive) :

- Table orientation
- Aménagement sécurité RD89 et RD915
- Isolation maison communale
- Remplacement des portes de secours de la salle des fêtes
- La mise en conformité des points d'incendie et la nomination d'un référent pour un nouveau logiciel de suivi
- L'aménagement du site des parapentistes

Les avancements seront communiqués par les Procès-Verbaux des réunions de conseil et par les bulletins d'information.

Côté CCPIF, le 5^{ème} vice-président, en remplacement d'Arlette HUAN a été nouvellement élu : c'est Mr JOUBERT, le maire de Cravent. »

Chemin de Halage

Des barrières pivotantes seront mises en place au chemin de Halage. Conformément aux exigences des Voies Navigables de France, l'accès sera réservé aux piétons mais pas aux vélos ; il y a toutefois assez de largeur pour le passage d'un fauteuil roulant.

Les riverains du chemin de Halage seront informés par courrier de la mise en place des barrières. Des clés types « pompier » leur seront distribuées.

Abris de bus

2 nouveaux abris sont prévus, un abri de bus au Grand Val et un abri sur le terrain de Pétanque au Chêne Godon.

Bueil publicité doit mettre en place ces abris et également insérer les plans de la commune de Notre-Dame-de-la-Mer dans tous les abris d'ici la fin de l'année.

Stationnement sur la RD 915 au Grand Val

Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place des deux côtés de la route.

Un panneau sera installé vers le nouvel abris de bus, en face de celui existant. Un autre panneau sera installé au niveau de numéro 19 RD 915, dans le sens Vernon – Port-Villez.

A la demande, si des plots pourraient être installés à certains endroits, il est signifié que cela perturberait beaucoup le travail lors de l'entretien de ces parcelles.

Chemin du moulin

L'enfouissement de réseau ne se fera qu'à partir du second trimestre 2022.

Le Syndicat des Eaux de Perdreauville profitera de ces travaux pour changer les canalisations d'eau potable.

Un dossier est également en cours avec le SDIS (pompiers) car Le Grand Val est en bout de ligne pour une alimentation en eau qui arrive de ~~Vernon~~. *Blau*

Sécurité de nos routes

Il est demandé si on ne pourrait pas mettre plutôt des vrais radars sur la commune au lieu des radars pédagogiques.

La mise en place de vrais radars n'est pas du ressort de la commune, elle peut uniquement installer des radars pédagogiques.

La mise en place des radars et des ralentisseurs a fait baisser la vitesse moyenne, mais augmenter celle de certains conducteurs inconscients.

Aujourd'hui les communes installent plus souvent des STOP ou des Feux Rouge.

Arbres dangereux

Certains arbres sont prêts à tomber sur la route. Il est de la responsabilité des propriétaires s'ils n'effectuent pas les élagages. Un courrier leur sera adressé en fonction de la dangerosité.

Le département sera également prévenu de l'état de la cabane du cantonnier.

Bancs en bord de Seine

Les bancs sont sur le parking de la mairie depuis mi-septembre.

Vu la saison hivernale qui commence, l'installation des bancs est repoussée au printemps prochain.

Les emplacements seront définis avec les riverains.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h55.

Les conseillers



A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster on the left side of the page. Some signatures are more legible than others, with some appearing to be names like 'Blau' and 'Courbeval'.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLÔC



A single handwritten signature in black ink, corresponding to the name 'Jean-Luc MAILLÔC' printed next to it.